

Départements	Membres commissions extraparlamentaires				Collaboratrices
	Femmes	Hommes	% femmes 2002-2005	% femmes 2006-2009	% femmes
Chancellerie	4	11	36%	27%	38%
DET	27	129	20%	17%	29%
DSSE	70	296	14%	19%	63%
DFIS	51	343	15%	13%	26%
DTEE	18	142	12%	11%	12%
DECS	96	161	29%	37%	55%
Moyennes			17%	20%	

La dernière colonne, qui représente la proportion d'employées dans les départements, peut fournir un autre élément de comparaison intéressante.

Définition des commissions extraparlamentaires

Les commissions extraparlamentaires sont des instances composées de spécialistes et ayant fonction de conseil et d'aide à la prise de décision relative à des sujets spécifiques et ponctuels. Cela explique, par ailleurs, pourquoi le nombre de commissions peut fluctuer durant une législation mais également d'une législation à l'autre. Les thèmes traités dans les commissions extraparlamentaires s'étendent souvent sur différents domaines et englobent les préoccupations de tous les départements de l'Etat du Valais.

Le mandat est le Conseil d'Etat, qui nomme les membres et choisit la ou le président-e. Les membres sont généralement proposé-e-s selon différents critères, notamment par leur fonction (par exemple chef-fe de service ou d'association). En plus d'intérêts et/ou de compétences spécifiques dans le domaine concerné, les membres doivent représenter les différentes tendances politiques ainsi que les deux régions linguistiques.

Jusqu'à aujourd'hui, une représentation paritaire femme/homme n'est pas assurée, mais la représentation des deux sexes est demandée par le Conseil d'Etat.

La présente analyse porte sur les commissions ainsi que les autres organes assimilés, selon la liste officielle de la Chancellerie d'Etat, tels que Chef-fe-s de section militaire, officiers et officières d'Etat civil et substitut-e-s, etc. (liste complète des commissions extraparlamentaires : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=423>).

Sion, Août 2006.

Secrétariat à l'égalité et à la famille
Rue du Pré-d'Amédée 2 – CP 478 – 1951 Sion
Tél. 027 606 21 20 – Fax 027 606 21 24
SEF-SGF@admin.vs.ch - www.vs.ch/egalite

Représentation féminine dans les commissions extraparlamentaires 2006-2009

La représentation féminine dans les commissions extraparlamentaires atteint aujourd'hui 20%. Durant la précédente période, 2002-2005, elle s'élevait à 17%. Nous constatons qu'il y a eu une augmentation de seulement 3%. Après une très encourageante progression de 7% à 17% de 1993 à 2005, ce résultat n'a pas confirmé nos attentes.

Cette progression est d'autant plus faible lorsque l'on constate que 24 commissions (contre 22 au précédent exercice) sur les 109 enregistrées pour cette étude ne comptent toujours pas de femmes. De plus, la moitié des Départements y compris la Chancellerie subissent un recul de la participation féminine par rapport à la période précédente. Parallèlement, nous constatons que seul 12% des commissions sont présidées par des femmes.

Par contre, nous relevons que toutes les commissions du DECS comprennent au moins une femme.

On note de grandes différences entre les divers départements. S'il est vrai que dans certains domaines spécifiques, il est difficile de trouver une/des femme/s ayant les qualifications requises, il faut savoir que dans la majorité des cas, trouver des femmes compétentes et disponibles est tout à fait réalisable, notamment en utilisant la base de données tenue par le Secrétariat à l'égalité et la famille.

Malgré quelques modifications dans le nombre de commissions et des changements dans les départements (le DEIS est devenu le DFIS et le DFAE est devenu le DET en janvier 2006), cela n'entrave en rien la possibilité de comparer les résultats de la période 2006-2009 à la période 2002-2005.

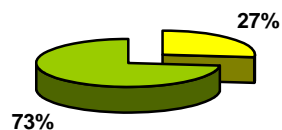


Département des finances, des institutions et de la sécurité
Secrétariat à l'égalité et à la famille

Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit
Sekretariat für Gleichstellung und Familie



Chancellerie



Le taux de représentation féminine est de 27%. Cette moyenne a baissé de 9 points par rapport à la période précédente. Mais elle est toujours plus élevée que la moyenne générale de 20%.

Il faut également noter le nombre restreint de commissions (4 enregistrées à ce jour) et le peu de membres qui en découlent (15 personnes).

Cependant, nous pouvons relever que 2 commissions sur 4 ne comptent aucune femme.

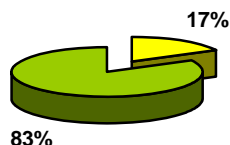
Economie et Territoire

Sur les 14 commissions considérées, 3 commissions n'ont aucune représentation féminine.

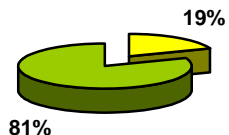
D'autres part, nous constatons que 4 commissions sont au-dessous de la moyenne générale de 20%.

Le pourcentage de femmes dans la totalité des commissions de ce département se situe légèrement en dessous de la moyenne totale et a baissé de 3 points par rapport à la période précédente.

Malgré un remaniement au sein du département (le DFAE est devenu le DET) au début 2006, le nombre de commissions reste équivalent à celui de la période précédente.



Santé, Affaires sociales et Energie



Sur les 29 commissions considérées, nous comptons 10 commissions sans représentation féminine. Le DSSE est le département ayant la plus grande proportion de commissions sans femme.

Nous pouvons ajouter que dans 13 commissions, le pourcentage de femmes est égal ou supérieur à la moyenne générale de 20%.

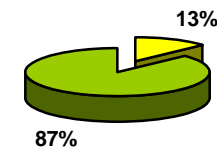
Malgré une augmentation de 5% par rapport à la précédente période, le DSSE se situe encore à un point de cette moyenne générale.

Finances, Institutions et Sécurité

Sur les 25 commissions considérées, nous dénombrons 3 commissions sans aucune femme. D'autre part, 11 commissions sur les 25 ont une représentation féminine inférieure à 20%.

La représentation féminine dans les commissions de ce département se situe à 13%, soit 7 points au-dessous de la moyenne.

Le DFIS compte 8 commissions de moins que dans le précédent exercice et connaît un recul de la participation féminine de 2%.



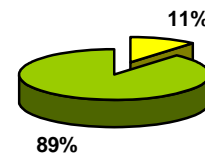
Transports, Equipement et Environnement

Sur les 16 commissions considérées, nous comptons 6 commissions sans aucune femme.

D'autre part, 5 commissions sur 16 ont une représentation féminine inférieure à 20%.

La représentation féminine dans les commissions de ce département se situe à 11%, soit 9 points au-dessous de la moyenne totale et a baissé d'1% par rapport à la période précédente.

Le DTEE est le département qui présente le plus faible pourcentage de participation féminine.

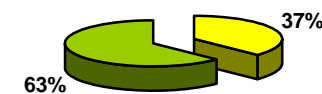


Education, Culture et Sport

Il s'agit du seul département qui compte au moins une femme dans chacune de ses commissions.

Sur les 20 commissions considérées, 2 commissions seulement se situent en dessous des 20% de moyenne.

La représentation féminine dans les commissions de ce département se situe à 37%, soit 17 points au-dessus de la moyenne générale, et a augmenté de 8 points par rapport à la période précédente.



■ Hommes ■ Femmes

Calcul des moyennes sur le nombre total de femmes et d'hommes dans toutes les commissions de chaque département